13918 - Un jeûneur qui s’entretient avec sa fiancée

question

Est-il permis au musulman qui observe le jeûne de s’entretenir téléphoniquemnt avec sa fiancée ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La conversation avec sa fiancée est régie par des critères qu’on peut trouver en détails dans la question 13791.

Le respect de ces critères, notamment celui qui consiste à se mettre à l’abri de tout ce qui existe le plaisir charnel, et l’existence d’une nécessité, permettent la conversation. Le non respect de l’un quelconque des dits critès rend une telle conversation religieusement déconseillée. En effet, tout excès commis pendant le jeûne en diminue la valeur, et l’excès est jugé pire et plus générateur de péchés quand il est jeûne de tout qui pourrait le perturber ou en diminuer la valeur.